L'efficacité volontairement refusée par le juge administratif à certaines procédures d'urgence comme le référé précontractuel ne doit pas cacher l'extrême pouvoir qu'il tient des textes récents d'accélérer le procès. Combinées à une propension, voire une obsession de désencombrer le prétoire, ces facultés prétoriennes peuvent confiner - par une sorte de comble - au détournement de procédure juridictionnelle, et suscitent l'interrogation.

Revue de Droit Public, 1999, n° 6, pp. 1707-1722

ja_procedure_et_tps

Poids : 161.84 Ko
Téléchargement [1]

Afficher la date de publication:
Publié le 02 février 2010

URL de la source (modifié le 27/10/2017 - 10:49): http://www.cabinet-gros-hicter.fr/fr/publications/nos-articles/le-juge-administratif-la-procedure-et-le-temps

Liens
[1] http://www.cabinet-gros-hicter.fr/sites/default/files/atoms/files/134_ja_procedure_et_tps.pdf